



École du Bout-de-l'Isle

*La bienveillance au ♥ de l'apprentissage!*

**Pour signaler une absence : 514-855-4240 poste 0**  
**Pour rejoindre le service de garde : 514-855-4240 poste 1**

**HORAIRE DE L'ÉCOLE :**

Entrée des élèves via l'entrée principale :	7 h 45
Début des cours :	7 h 52
Dîner :	11 h 29 à 12 h 44
Début des cours :	12 h 46
Fin des cours :	14 h 53 (14 h 35 pour le préscolaire)
Départ des autobus :	15 h 10



Personne à contacter en cas d'urgence : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Lien avec l'élève : \_\_\_\_\_

Personne à contacter en cas d'urgence : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Lien avec l'élève : \_\_\_\_\_

Allergie(s) : \_\_\_\_\_

**2019-2020**

Nom de l'élève : \_\_\_\_\_

Groupe : \_\_\_\_\_



2019-2020

## MODE DE VIE DE L'ÉCOLE DU BOUT-DE-L'ISLE

À l'école du Bout-de-l'Isle, nous nous engageons à faciliter le bien vivre ensemble, à utiliser la langue française en tout temps à l'intérieur de l'école (à l'exception du cours d'anglais) et à promouvoir les saines habitudes de vie (hygiène, alimentation, tenue vestimentaire). Le mode de vie est un référentiel éducatif permettant à chaque élève de recevoir une éducation de qualité et de bénéficier de conditions nécessaires à son développement.

À la suite d'une démarche de consultation, les élèves, les parents et l'équipe école s'entendent sur les valeurs suivantes : persévérance, estime de soi, ouverture à la diversité, respect et protection de l'environnement. Ces valeurs sont à la base de notre mode de vie éducatif et guideront nos actions au quotidien.

Dans notre école et lors de l'utilisation du transport scolaire, toute manifestation de violence ou d'intimidation est proscrite en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris par l'intermédiaire de médias sociaux.

**En vertu de la Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec, l'intimidation et la violence sont définies comme suit :**

### INTIMIDATION

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

(L.I.P. Art 13, 1.1 O, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

### VIOLENCE

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique. »

(L.I.P. Art 13, 30 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

Le mode de vie s'applique dans toutes les activités et les lieux de l'école ainsi que dans le transport scolaire, lors des sorties éducatives et lors des activités parascolaires. Tous les membres du personnel s'engagent à intervenir avec **vigilance et bienveillance** pour s'assurer que notre école soit un milieu sain, sécuritaire et propice aux apprentissages.

**NB : Les arachides ou produits avec des noix sont interdits pour des raisons d'allergies.**



2019-2020

## POLITIQUES, PROCÉDURES ET MESURES DE SÉCURITÉ

### ENTRÉE DES ÉLÈVES LE MATIN :

Les enseignants sont en devoir à compter de 7h45 le matin.

L'entrée des élèves se fait par la porte principale (porte 1) via la rue Vallée. L'entrée des élèves se fait progressivement entre 7h45 et 7h52, heure du début des cours. La surveillance dans les corridors est assumée par l'équipe-école et le service de garde assume la surveillance à l'extérieur avec les TES.

Les élèves doivent circuler en tout temps sur les trottoirs et jamais dans le stationnement de l'école. Après 7h30, seuls les détenteurs de la vignette de la CSMB ou d'un laissez-passer, ont l'autorisation d'utiliser le stationnement. Veuillez noter que la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a une entente avec la sécurité publique de la Ville de Ste-Anne-de-Bellevue. Tous les contrevenants se verront émettre une contravention si la signalisation n'est pas respectée.

### DÉPART ET ARRIVÉE DES ÉLÈVES AU DINER :

À compter de 11h29, les élèves qui ne dinent pas à l'école doivent quitter par la porte principale (porte 1). Veuillez noter que le personnel de l'école n'est pas présent à l'extérieur pour la gestion de ce départ. Nous vous demandons donc d'être ponctuel pour assurer une sécurité lors de ce départ. Nous invitons vos enfants à vous attendre près du portique afin d'être visible de l'intérieur en cas de problème.

L'équipe du service de garde et des diners assurent la surveillance sur la cour entre 11h29 et 12h44. Si votre enfant dine à la maison, celui-ci ne peut arriver sur la cour avant 12h30.

### DÉPART DES ÉLÈVES EN FIN DE JOURNÉE :

Après la fin des cours (14h53), les élèves quittent par la porte principale (porte 1) et doivent emprunter les trottoirs en tout temps pour se diriger vers les autobus ou pour vous rejoindre s'il y a lieu.

Les parents auront accès au stationnement de l'école après 15h10 pour venir chercher leur enfant au service de garde.

### RETARD DES ÉLÈVES :

Il est important que les élèves arrivent à l'heure. Lors d'un retard, l'élève se présente au secrétariat afin de motiver son retard.

### ABSENCE DES ÉLÈVES :

Il est important que l'un des parents motive l'absence en téléphonant à l'école avant 7h50 le matin et avant 12h30 le midi. Nous vous prions de laisser le message sur le répondeur en nous mentionnant le motif d'absence. Les devoirs et leçons pourront être remis à un autre élève si cette requête est mentionnée lors des absences du matin.

La loi sur l'instruction publique exige une présence de 180 jours d'école sauf pour des raisons de maladie ou des raisons d'exception (L.I.P art 14,15,17,18). L'école ne peut autoriser les congés prolongés pour loisirs et voyages en dehors des congés déjà fixés au calendrier scolaire. Par conséquent, aucun plan de travail ne sera remis à l'avance à l'élève dans cette éventualité.



### **DÉPART DE L'ÉCOLE AVANT LA FIN DES COURS :**

Lorsqu'un enfant, pour un motif sérieux, doit quitter l'école avant l'heure réglementaire, il doit présenter à son enseignant un billet écrit de ses parents ou un message dans l'agenda indiquant l'heure du départ et le nom de la personne qui vient le chercher. Cette personne doit se présenter au secrétariat afin que l'enfant puisse quitter l'école.

### **SÉCURITÉ :**

Pour assurer une plus grande sécurité des élèves, les portes de l'école sont verrouillées en tout temps. Les parents et les visiteurs doivent se présenter au secrétariat pour obtenir l'autorisation de circuler dans l'école.

La cour d'école est réservée aux enfants et aux surveillants. Nous vous demandons donc de vous abstenir de circuler dans la cour de l'école.

Toujours pour assurer une plus grande sécurité de vos enfants, votre collaboration serait appréciée afin que briquets, allumettes, canifs, pétards et autres objets dangereux ne soient pas facilement accessibles à la maison. Ces objets sont strictement interdits à l'école.

### **JEUX-JOUETS DE LA MAISON :**

Tous les jeux, jouets, objets de valeur (appareil électronique), cellulaire, etc. ne peuvent être apportés\* que suite à l'autorisation d'un adulte de l'école.

\*L'école se dégage de toute responsabilité en cas de perte, de bris ou de vol d'objets à l'école.

### **TRANSPORT SCOLAIRE :**

En raison des réglementations concernant le transport et du nombre limité de places disponibles, il est interdit de changer d'autobus pour aller chez un ami même avec une permission écrite des parents. Seuls les changements pour une période prolongée pourront être considérés après une demande écrite adressée à la direction de l'école.

Il est interdit de transporter des bagages, des patins et des skis dans les autobus scolaires.



## Engagement

- J'ai lu le mode de vie de l'école, je le comprends et j'en ai discuté avec mes parents.

Je m'engage à :

- Faciliter le vivre-ensemble
- Utiliser la langue française pour communiquer à l'intérieur de l'école (à l'exception du cours d'anglais)
- Promouvoir les saines habitudes de vie
- Valoriser les valeurs de l'école avec bienveillance\*

---

Signature de l'élève

- J'ai lu et discuté du mode de vie avec mon enfant. Comme parent/tuteur, je m'engage à appuyer l'école et mon enfant dans leurs efforts pour que celle-ci soit un milieu sain, sécuritaire et propice aux apprentissages.

---

Signature d'un parent/tuteur

### **\*BIENVEILLANCE = 3G**

**G**entillesse

**G**ratITUDE

**G**énérosité

---

*La bienveillance au ♥ de l'apprentissage!*



2019-2020

## AUTORISATION PARENTALE POUR SORTIES

### Autorisation à des sorties dans le QUARTIER

Il peut arriver que des sorties de classe aient lieu dans le quartier pour des activités diverses : activités sportives, observation de la nature, jeux dans le parc, etc. Ces sorties auront lieu durant les heures de classe.

Pour ce faire, nous avons besoin d'une autorisation écrite, signée d'un parent ou tuteur. Nous vous demandons donc de signer l'autorisation suivante. Elle sera valable tout au long de l'année scolaire 2019-2020.

#### À compléter :

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_ Groupe : \_\_\_\_\_

Par la présente, j'autorise mon enfant à participer à des sorties de classe dans le quartier au cours de l'année scolaire 2019-2020.

Oui, j'accepte

Non, je refuse

Nom du détenteur de l'autorité parentale : \_\_\_\_\_

Mère

Père

Tuteur

Signature du détenteur de l'autorité parentale : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_



# RESPECT

« Je fais attention à l'autre par mes gestes et mes paroles. »



## Règles

Je respecte les adultes et les élèves par mon attitude, mes gestes et mes paroles.

J'adopte un comportement sécuritaire.

## Comportements attendus

- Je m'exprime avec politesse.
- J'applique les consignes données par les adultes.
- J'accepte ma part de responsabilité.
- Je règle mes conflits par la communication et j'utilise la démarche de résolution de conflits.
- Je me déplace calmement et avec un ton approprié selon la circonstance.

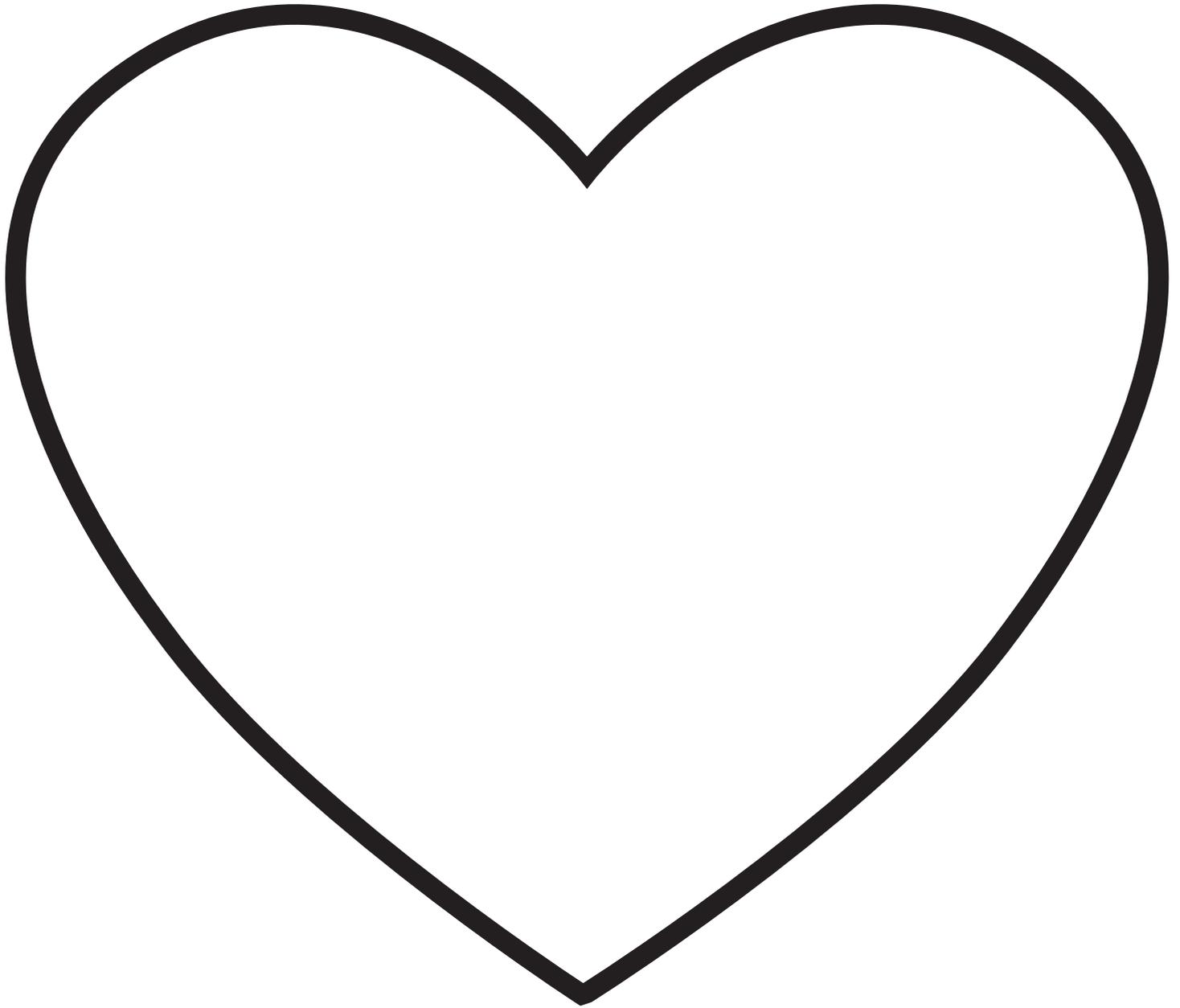
## Raisons d'être

Ainsi :

j'apprends à faire des compromis;  
je développe des relations harmonieuses avec les autres;

j'apprends à m'exprimer avec les bons mots;

j'apprends à suivre des règles de sécurité.



# PERSÉVÉRANCE

« Je continue même si c'est difficile. »



## Règles

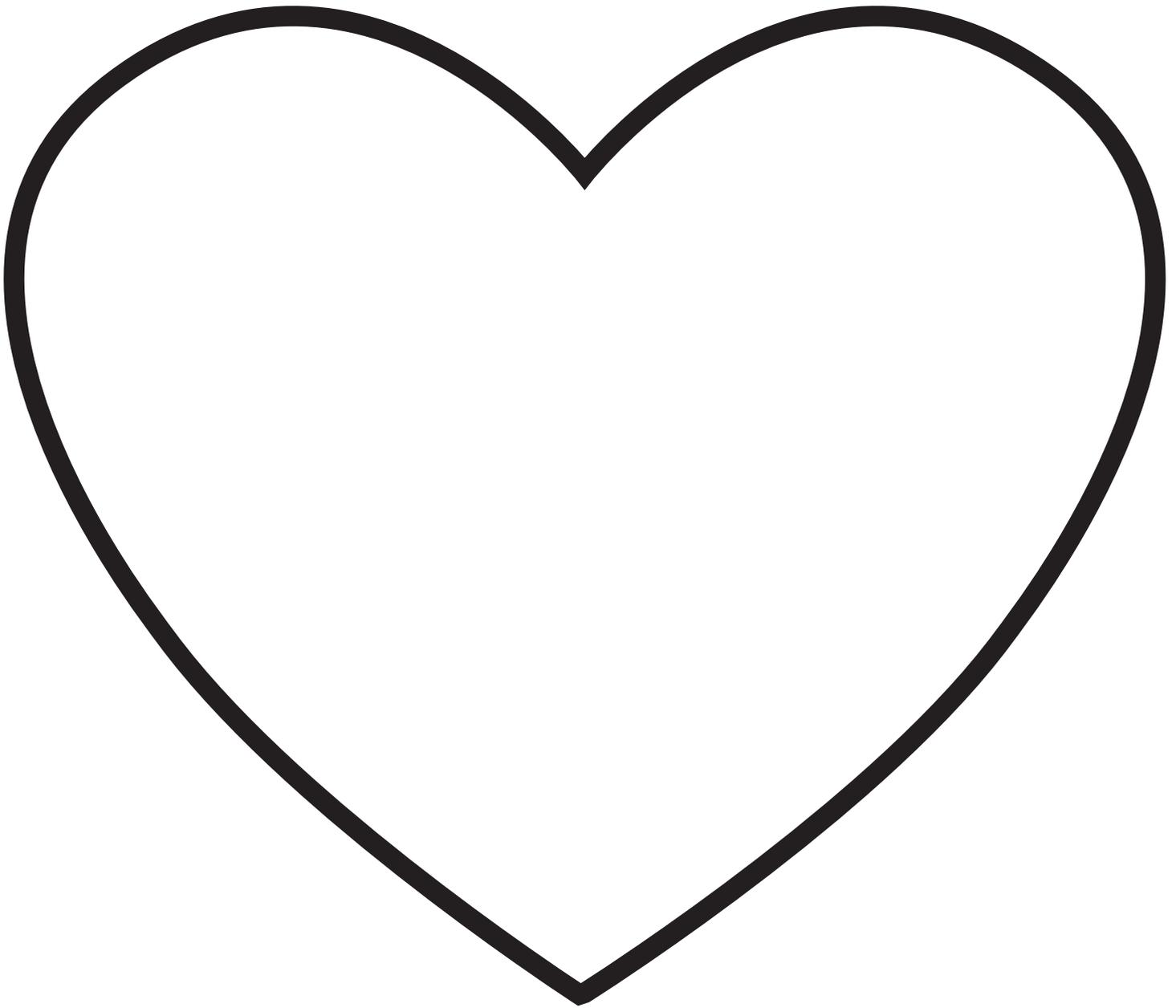
Je donne le meilleur de moi-même.

## Comportements attendus

- J'utilise mes ressources, mes outils et mes stratégies.
- Je demande et j'accepte l'aide.

## Raisons d'être

Ainsi :  
j'apprends et je m'améliore.



# ESTIME DE SOI

« Je reconnais mes forces et mes défis. »



## Règle

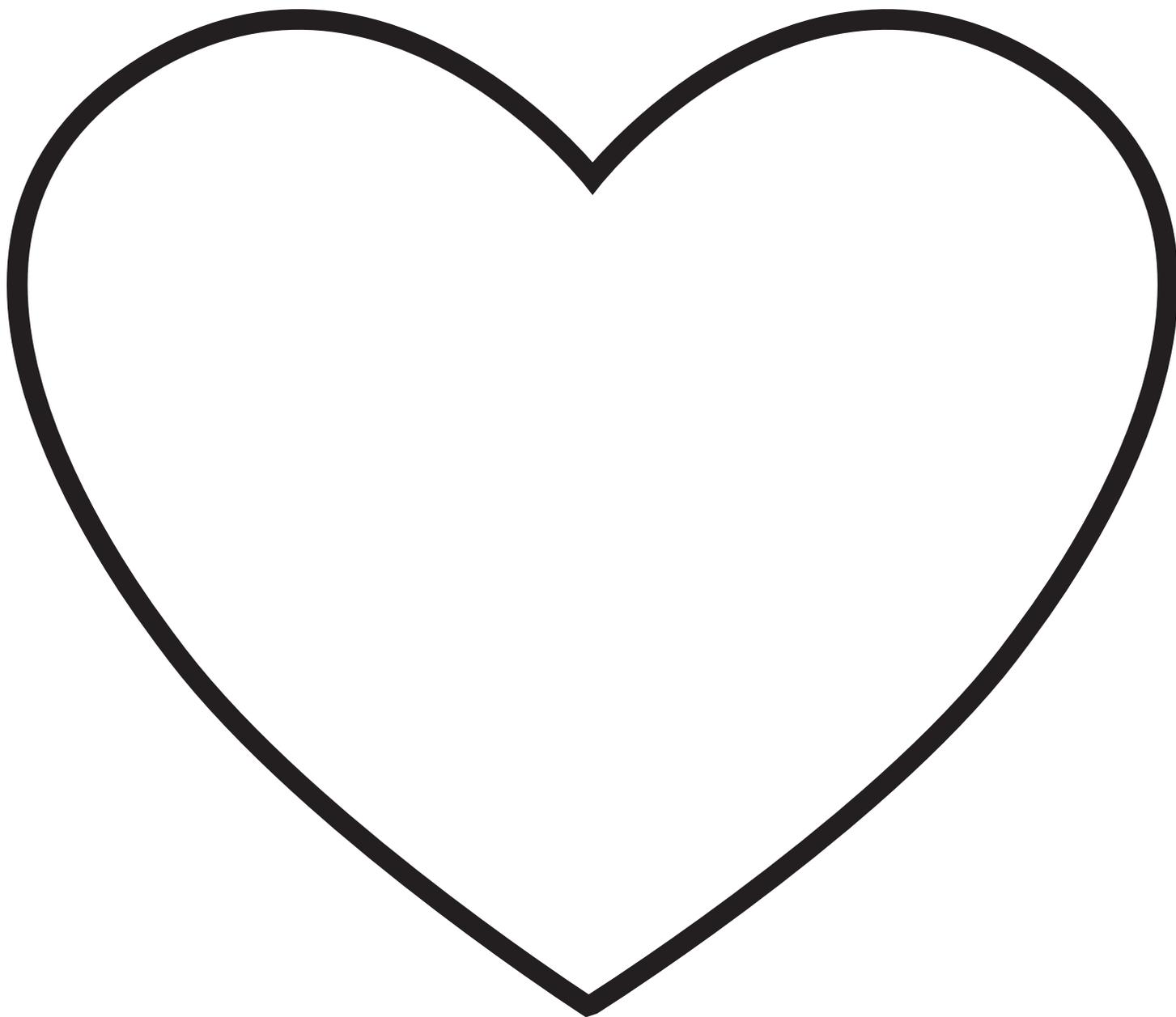
J'ai le droit de me tromper et j'utilise l'erreur pour apprendre.

## Comportements attendus

- Je m'arrête, je respire, j'essaie de comprendre et je cherche des solutions.
- Je me félicite et j'encourage l'autre.
- J'accepte que les autres fassent des erreurs.

## Raison d'être

Ainsi :  
je suis fier de ce que je réalise.



# OUVERTURE À LA DIVERSITÉ

« J'accepte que les autres soient différents de moi. »



## Règle

Je reconnais ma valeur et celle des autres

## Comportements attendus

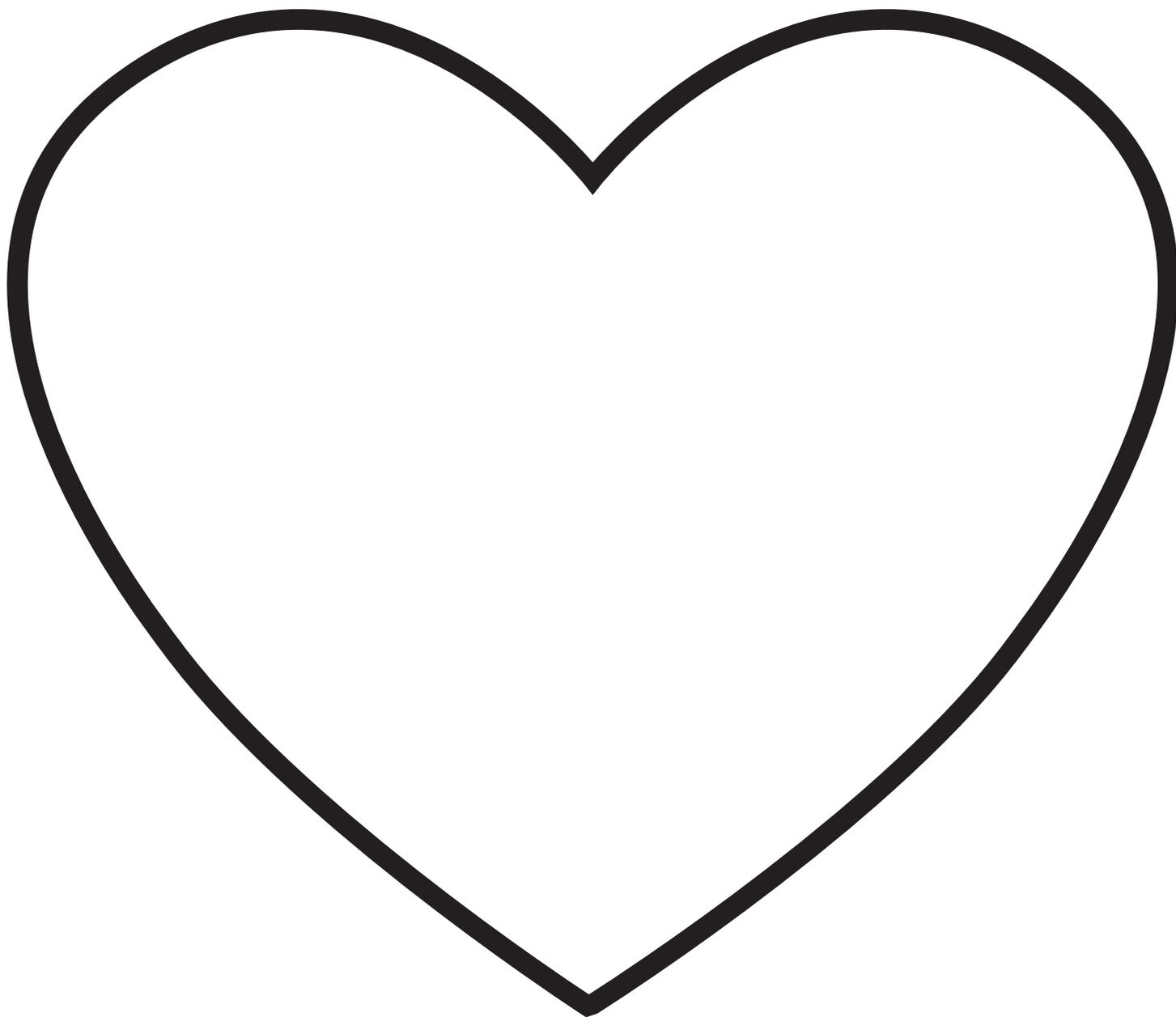
- Je suis à l'écoute de l'autre.
- Je fais des choix tout en respectant ceux des autres.
- J'accepte que les autres aient des besoins différents des miens.

## Raisons d'être

Ainsi :

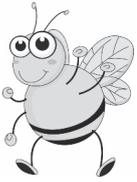
j'apprends à communiquer avec ouverture en acceptant les différences;

je contribue à la création d'un milieu de vie sain et respectueux où tout le monde a sa place.



# PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

« Je réduis mon empreinte écologique. »



## Règles

Je prends soin de la nature.

Je fais attention au matériel et à l'environnement.

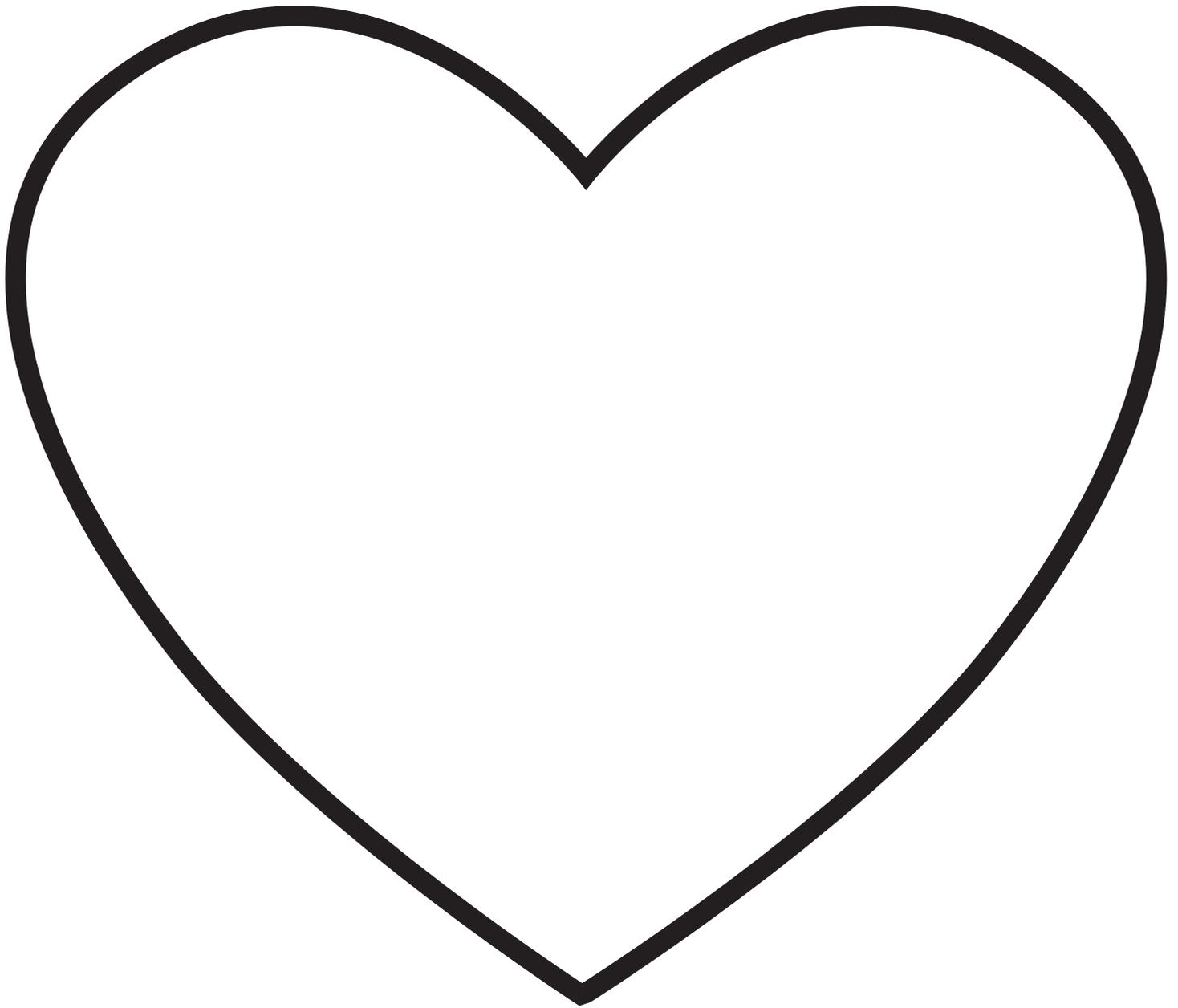
## Comportements attendus

- Je range ce que j'utilise au bon endroit.
- Je laisse les lieux propres.
- J'applique les 3R (réutiliser, réduire, recycler).
- Je garde en bon état mon matériel et celui qui m'est prêté.

## Raisons d'être

Ainsi :

j'apprends à reconnaître la valeur des choses;  
je contribue à préserver la qualité de l'environnement.



# ICI, IL Y A TOUJOURS DES SOLUTIONS...

## Banque de MESURES DE SOUTIEN ET DE CONSÉQUENCES ÉDUCATIVES

- Avertissement (verbal ou écrit);
- Reprise du comportement attendu (ex. : refaire le chemin en marchant);
- Geste réparateur;
- Remboursement ou remplacement du matériel;
- Travaux communautaires;
- Réflexion écrite;
- Illustration écrite de la situation (dessin) et explication;
- Retrait de privilège;
- Reprise du temps perdu;
- Excuses (privées ou publiques) verbales ou écrites;
- Perte d'autonomie, déplacement limité;
- Retrait de tout objet non accepté à l'école;
- Retrait de la classe avec travail supervisé relatif au manquement;
- Suspension interne ou externe\*\*;
- Rappel de la raison d'être de la règle;
- Soutien au développement des habiletés sociales;
- Pratique guidée;
- Récréations guidées;
- Rappel de la règle avant la tenue d'une activité;
- Retour et modelage sur le comportement attendu;
- Recherche de solutions avec l'élève;
- Rétroaction positive avec les pairs;
- Rencontres individuelles avec l'adulte concerné;
- Communication régulière entre l'école et la maison;
- Rencontre avec le TES au local des solutions;
- Rencontres individuelles avec la direction de l'école;
- Soutien à l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice;
- Contrat particulier « école/maison »;
- Contrat personnalisé avec renforcement positif;
- Feuille de route;
- Rencontre de l'élève et ses parents par la direction de l'école (ou tout autre intervenant de l'école);
- Etc.

\*\*mesures exceptionnelles relevant de la direction

Les mesures de soutien et les conséquences éducatives et logiques proposées n'apparaissent pas nécessairement dans l'ordre dans lesquelles elles seront appliquées. L'application s'effectuera à la suite de l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci.

Tout comportement pouvant compromettre la sécurité ou l'intégrité, présenter un danger ou constituer une infraction à une loi sera référé aux autorités concernées (direction, parents, police, DPJ, etc).



